

E 4080

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 novembre 2008

Annexe au procès-verbal de la séance
du 12 novembre 2008

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits DEC 41/2008 - Section III -
Commission - Budget général - Exercice 2008 (DO).**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 novembre 2008
(OR. en)**

15046/08

FIN 432

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
Date de réception: 4 novembre 2008
Destinataire: Monsieur Eric WOERTH, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits DEC41/2008 - Section III - Commission -
Budget général - Exercice 2008 (DO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC41/2008.

p.j.: DEC41/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/59274

BRUXELLES, LE 31/10/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008
SECTION III - COMMISSION TITRE 05

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC41/2008**

DÉPENSES OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE 05 02 – Interventions sur les marchés agricoles

POSTE 05 02 05 01 – Restitutions à l'exportation pour le sucre et l'isoglucose CND - 110 000 000

POSTE 05 02 09 03 – Distillation du vin CND - 140 000 000

POSTE 05 02 09 07 – Actions de restructuration et de reconversion du vignoble CND - 70 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE 05 07 – Audit des dépenses agricoles

POSTE 05 07 01 06 – Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre du FEOGA, section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA CND 316 500 000

POSTE 05 07 01 07 – Apurement de conformité pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre de la section «Garantie» du FEOGA (actions antérieures) et dans le cadre du FEAGA CND 3 500 000

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

05 07 01 06 – Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre du FEOGA, section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA

b) Données chiffrées à la date du 10/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	-370 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	-370 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	33 117 883
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	-336 882 117
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	336 500 000
7. Renforcement proposé	316 500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	-85,54 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/10/2008	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

d) Justification détaillée du renforcement

L'autorité budgétaire a autorisé des crédits pour apurement comptable à hauteur de - 370 millions d'euros pour ce poste, qui vise à couvrir les corrections de l'apurement des comptes. Toutefois, le total des corrections pour l'exercice budgétaire 2008 est actuellement estimé à environ - 3,5 millions d'euros, ce qui laisse un solde non couvert de 336,5 millions d'euros dans ce compte. Il est donc proposé de procéder à un virement de 316,5 millions d'euros pour clôturer ce compte.

Un virement d'article à article de 20 millions d'euros, du poste 05 07 02 00 au poste 05 07 01 06, est également prévu afin de combler l'écart dans ce compte.

I.B

a) Intitulé de la ligne

05 07 01 07 – Apurement de conformité pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre de la section «Garantie» du FEOGA (actions antérieures) et dans le cadre du FEAGA

b) Données chiffrées à la date du 10/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 500 000
7. Renforcement proposé	3 500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	s.o.
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/10/2008	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

d) Justification détaillée du renforcement

L'autorité budgétaire n'a accordé aucun crédit en ce qui concerne les corrections de conformité des exercices précédents dans le cadre de ce poste. Toutefois, des décisions de la Commission ont été prises en 2008 en prévision de corrections positives d'environ 3,5 millions d'euros, correspondant à la différence entre les déductions déjà effectuées et le montant devant effectivement être déduit. Il est donc proposé de procéder à un virement d'un montant équivalent pour clôturer ce compte.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

05 02 05 01 – Restitutions à l'exportation pour le sucre et l'isoglucose

b) Données chiffrées à la date du 10/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	719 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-700 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	718 300 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	403 991 488
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	314 308 512
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	204 308 512
7. Prélèvement proposé	110 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	15,30 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/10/2008	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Les dépenses relatives aux restitutions à l'exportation supportées par les États membres pour le sucre se sont révélées inférieures aux prévisions, en raison de la réduction globale des taux de restitution à l'exportation de 9 % en moyenne par rapport aux taux prévus dans le budget 2008, ainsi que du ralentissement du rythme des paiements par les États membres par rapport au rythme escompté initialement. Par conséquent, il est proposé de virer une partie du montant de ces économies afin de couvrir les besoins accrus d'autres postes du budget 2008.

II.B

a) Intitulé de la ligne

05 02 09 03 – Distillation du vin

b) Données chiffrées à la date du 10/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	391 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-2 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	389 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	230 182 619
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	158 817 381
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	18 817 381
7. Prélèvement proposé	140 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	35,81 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/10/2008	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Les dépenses supportées par les États membres pour les ai des à la distillation des vins en alcool de bouche se sont révélées inférieures aux montants prévus dans le budget 2008 (- 50 % pour la campagne 2007/2008).

Par conséquent, il est proposé de virer le montant de ces économies afin de couvrir les besoins a ccrus d'autres postes du budget 2008.

II.C

a) Intitulé de la ligne

05 02 09 07 – Actions de restructuration et de conversion du vignoble

b) Données chiffrées à la date du 10/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	510 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	510 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	415 231 717
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	94 768 283
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	24 768 283
7. Prélèvement proposé	70 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	13,73 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/10/2008	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

La décision de la Commission fixant les montants indicatifs par État membre pour les aides à la restructuration a porté sur un montant total de 464 millions d'euros parce que la surface de vignoble restructurée s'est révélée 10 % moins étendue que prévu dans le budget 2008. Toutefois, les États membres prévoient en ce moment des paiements pour un montant d'environ 439 millions d'euros, ce qui représenterait une économie de 71 millions d'euros par rapport aux crédits initiaux du budget 2008. Par conséquent, il est proposé de virer une partie du montant de ces économies afin de couvrir les besoins accrus d'autres postes du budget 2008.